

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Vu l'arrêté AR-DC/2023/736 du 29 juin 2023 fixant les tarifs de catalogues ou livres pour réaliser une « Braderie éphémère de livres » le 1^{er} week-end de juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de reconduire la braderie éphémère afin de réduire les stocks de catalogue relatif aux anciennes expositions ou éditions du musée de Flandre ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

ARTICLE 1. Il est proposé de reconduire la « Braderie éphémère de livres » le 3^{ème} week-end de septembre (16 et 17) et également le 1^{er} week-end de décembre (2 et 3).

Titre	Année	Px Revient	Prix Initial	Tarif modifié en 2020	Braderie
Alexis Bafcop	2005	nc	17 €	5 €	1 €
Coloriage	2005	nc	5 €	5 €	1 €
Paysage en Flandre	2006	nc	18 €	5 €	1 €
Gourmandises	2008	10.73 €	15 €	5 €	0.5 €
Par Sacrifice	2008	12.58 €	15 €	5 €	0.5 €

Œuvres Choiesies	2010	29.38 €	30 €	10 €	2 €
Aux Portes du Chaos	2011	8.37 €	15 €	5 €	0.50 €
Fascination Baroque	2012	18.77 €	20 €	10 €	2 €
Erasme Quellin	2014	29.17 €	32 €	25€	5 €
Van Mieghem Fr/NI	2012	25,12 €	30 €	-	10 €
OKV Reflets de l'Ame	2017	4.30 €	8 €	-	1 €
OKV Sacré Architecture	2019	5.92 €	8 €	-	1 €
Dynastie Francken	2020	31.16 €	32 €	-	25 €
La petite fille au Colporteur	2020	10.95 €	8 €	-	2.5 €
Un Village de Fous	2021	7.28 €	8 €	-	2.5 €
Trait de Génie	2019	3.75 €	5 €	-	2 €
N'en souffle pas mot	2019	3.75 €	5 €	-	2 €
Zarchiv'	2020	3.75 €	5 €	-	2 €
La maison aux murmures	2020	3.75 €	5 €	-	2 €
Justice	2021	3.75 €	5 €	-	2 €
Le Club des timbrés	2021	3.75 €	5 €	-	2 €
Vaucelles 1917	2022	3.75 €	5 €	-	2 €
La tablette	2022	3.75 €	5 €	-	2 €

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Fait à Lille le 05 septembre 2023

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230905-230905H24462H1-AU

Date de réception en préfecture le : 05 septembre 2023

Affiché le : 05 septembre 2023